

CHAPITEAU DE L'ISÈRE – TOURNÉE 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE COMMUNES OU INTERCOMMUNALITÉS

ANNEXE II

Conditions d'accueil du Chapiteau

Conditions techniques

Afin d'accueillir les représentations du chapiteau dans les conditions nécessaires à leur bon déroulement, la commune ou l'intercommunalité s'engage à mettre à disposition :

- Un terrain d'une superficie de 50m x 50m, avec deux accès pompiers pour l'implantation du chapiteau.
- Une puissance électrique de 125 A triphasés (3 phases + neutre + terre) à proximité du terrain (moins de 200 mètres du Chapiteau de l'Isère).
- Un nombre suffisant de barrières de police, pour la délimitation et la fermeture de la zone des 50m x 50m (entours du chapiteau, sécurité des pincés, zone loges).
- Un parking proche pour les spectateurs.
- Le balisage et l'éclairage de la zone parking.
- Des containers poubelle sur le site pour le tri des déchets.
- Des sanitaires (pour les artistes et le public) et des douches pour les artistes (si possible).

La commune ou l'intercommunalité s'engage à fournir :

- Une attestation d'ERDF/EDF indiquant la puissance électrique disponible sur le branchement EDF identifié par vos soins, éloigné de moins de 200 mètres du lieu d'implantation du Chapiteau.
- Le plan de situation du terrain dans la commune au 1/25000^{ème} sur lequel seront localisés :
 1. l'accès pour les semi-remorques
 2. les stationnements de proximité,
- Le plan de masse du terrain sur lequel seront localisés :
 1. la/les borne(s) EDF, téléphoniques, les arbres ou installations types poteaux électriques, les équipements sanitaires.
 2. Le plan des réseaux sous-terrains du terrain choisi (eau, électricité, téléphone) à moins de 1m20 de la surface.
- Le nom, les coordonnées téléphoniques et électroniques d'une personne connaissant les aménagements communaux et qui sera notre interlocuteur pour toutes questions techniques liées à la venue du Chapiteau de l'Isère :

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner lors de l'élaboration de ce dossier de candidature.

Retrouvez nos contacts page 3.

Par ailleurs, il sera demandé à la commune accueillant le Chapiteau :

- d'organiser une visite préalable du terrain avec aida et ses prestataires techniques, accompagnés du référent technique de la commune.
- d'autoriser explicitement l'équipe de montage du chapiteau à percer le sol du terrain mis à disposition d'autant de trous (1 mètre de profondeur) qu'il est nécessaire pour fixer les pincés du chapiteau.
La commune s'engage à prendre en charge la remise en état du terrain en cas de dommages causés par le transport et l'implantation du Chapiteau.

Conditions financières

Coût financier de l'accueil du chapiteau par la commune ou l'intercommunalité en 2010 :

- 1700 € HT (TVA à ce jour 19,6%, soit 2033,20 € TTC) sous réserve de modifications tarifaires qui pourraient être décidées par le Conseil d'Administration de l'a.i.d.a.

Autres dépenses à la charge de la commune d'accueil :

- Consommation d'eau et d'électricité inhérente à la présence du Chapiteau
- Adaptations techniques dues au site (exemple : passage aérien pour l'électricité, rallonges électriques...)
- Organisation d'un verre de l'amitié le soir de la première représentation de chaque compagnie, ou au moment le plus opportun, pour favoriser la rencontre entre artistes, habitants de la commune et équipes techniques.
- Aide à la diffusion des supports de communication

Les supports de communication sont édités et diffusés, dans leur majorité, par le Conseil général de l'Isère qui prend aussi en charge les relations presse du Chapiteau.

Néanmoins, le concours des communes ou des intercommunalités qui accueillent le chapiteau est indispensable pour la diffusion des supports de communication suivants à poser dans la semaine précédant l'arrivée du Chapiteau :

- Deux banderoles du chapiteau (1 m de hauteur x 6 m de longueur) à installer en travers des routes à entrées et sorties de la commune.
- Une dizaine de flèches indiquant la direction du chapiteau (droite et gauche), pour la signalétique de proximité.
- 10 panneaux plastifiés de format 80 x 120 cm à afficher aux endroits stratégiques de la ville ou du village et baliser le chemin jusqu'au Chapiteau.
- 150 à 200 affiches 40 x 30 cm à afficher dans les commerces, associations et services publics des villes et villages alentours
- Les programmes de la tournée du chapiteau de l'Isère dans les commerces, les associations et services publics des villes et villages alentours.

L'aide des communes est également requise pour communiquer sur la présence du chapiteau dans tout support édité par la commune ou l'intercommunalité (bulletins municipaux, journaux locaux, site internet et radios locales, etc.)

Relais auprès des habitants de la commune

Pour que la venue du Chapiteau soit une réussite, il est important que la commune ou l'intercommunalité soit un véritable partenaire de l'a.i.d.a., et qu'elle serve notamment de relais avec les habitants, les associations, les enseignants, la presse locale et la société civile de la commune.

Une réunion qui rassemblera toutes les forces vives de la commune sera organisée en amont de la venue du Chapiteau.

Caractéristiques techniques du théâtre mobile

- Théâtre mobile sous la forme d'un chapiteau de 570 m² couverts.
- Chapiteau homologué N° 38-70, le 3 juillet 2003 par la Préfecture de l'Isère.
 - structure métallique : mâts et poteaux servant de squelette au chapiteau.
 - fixation par 80 pieux en acier de 40 millimètres de diamètre et 1m20 de longueur, plantés à 1 mètre de profondeur dans le sol.
 - membrane textile opaque, champagne et bleu foncé à l'extérieur et noir mat à l'intérieur.
 - 4 portes, soit 2 sorties de secours réglementaires, 1 entrée public et 1 porte de service.
 - grément pour lever, tendre et maintenir la toile et la structure.
- Gradin frontal homologué et vérifié par le B.V.C.T.S le 12/05/2009 avec une validité jusqu'au 12/05/2011.
 - 234 places sur 9 rangs.
 - régie attenante à l'arrière du gradin.
- Espace scénique de 120 m²
 - plancher type "parquet de bal" sur sommier métallique pour mise à niveau.
 - 12 m d'ouverture et 10 m de profondeur.
 - plancher de coulisses arrondi.
- Chauffage : générateur mobile à air pulsé "jumbo 135" homologué et vérifié le 29 avril 2009.
- Matériel électrique et de sécurité.
 - boîtier électrique 400A homologué et vérifié le 12/05/2009.
 - éclairages de secours, de service et extérieur, avec câblage correspondant.
 - 3 ponts lumière de 10 m.
 - extincteurs réglementaires.
- Matériel de transport.
 - 1 semi-remorque pour le transport du chapiteau.
 - 1 semi-remorque pour le transport du gradin, du plancher et du matériel. Cette remorque se transforme en loges avec espace sanitaire pour les artistes.
 - 1 camion de transport de matériel scénique
-

Pour toute question sur ce dossier, veuillez contacter :

Laure Gonthier chargée du Chapiteau de l'Isère, Tél : 04 76 24 92 23, Mail : l.gonthier@aida38.fr

Aude Soyer, régisseuse générale de l'a.i.d.a. Tél : 04 76 24 93 56, Mail : a.soyer@aida38.fr